

PROTOCOLE SANITAIRE
ESCRIME SALLE D'ARMES JEAN BART
SALLE GASPARD MALO DUNKERQUE

Mise à jour 1 Septembre 2020

Ce protocole sanitaire est élaboré en tenant compte des différentes directives gouvernementales, fédérales et municipales. Il sera régulièrement mis à jour en fonction des différentes directives liées à l'évolution de la situation sanitaire en France. Ce protocole vient compléter le règlement intérieur de la salle d'armes Jean Bart. En cas de non-respect, le club appliquera les règles prévues dans le règlement intérieur.

Les activités proposées :

Les activités sportives liées à la pratique de l'escrime sont classées dans les sports d'opposition et non de combat et peuvent donc reprendre en respectant les consignes décrites dans ce document.

Les consignes sanitaires énumérées ci-après dans le protocole prévalent tant pour le pratiquant que pour l(es)enseignant(s), le(s) bénévole(s) et les accompagnants.

Les mesures sanitaires s'imposant aux pratiquants et leurs accompagnants

La jauge établie par le Fédération Française d'Escrime est de : 4m² par tireur
La salle Gaspard Malo a une superficie de 806m²

Mise en place de mesures sanitaires à l'accueil de la salle

- ✓ Port du masque est obligatoire pour tous dès 11 ans dès l'entrée dans le hall d'accueil
 - Jusqu'au début de l'activité sportive
 - Pendant les temps de repos
 - Dès la fin de l'activité
 - Pour toute circulation dans la salle
 - Dans les vestiaires et sanitaires

- ✓ Port du masque obligatoire pendant toute la durée de la séance pour les encadrants
- ✓ Lavage des mains au gel hydroalcoolique obligatoire pour toute personne autorisée à entrer dans la salle (à disposition à l'accueil)
- ✓ accès à la salle par le hall d'accueil et exclusivement réservé aux pratiquants. Les accompagnants ne sont plus autorisés à rester dans l'enceinte de la structure pendant la durée de l'activité.
- ✓ Arrivée uniquement 5 minutes avant le début de la séance .Il est **demandé un strict respect des horaires** au début et à la fin de la séance d'activité.

Exception : Pour les enfants des groupes BABY, EVEIL et DEBUTANT (inscrit pour la première fois) les accompagnants seront autorisés à entrer dans le hall d'accueil pour accompagner leur enfant jusqu'à la porte de l'aire de jeux et pour les aider à changer de chaussures.

- ✓ Sortie, exceptionnellement, par une des issues de secours de manière à éviter le croisement des flux entrants et sortants.
- ✓ Obligation de mettre des baskets propres dans le hall l'accueil, avant d'accéder à l'aire de jeux.
- ✓ Feuille de présence systématiquement tenue à jour à chaque séance afin de pouvoir le cas échéant assurer la traçabilité des personnes contacts en cas de suspicion ou cas avéré de COVID-19. Elle sera conservée un mois.

Protocole de désinfection

Les produits de désinfection utilisés par le club respectent les normes recommandées par le Ministère de la Santé.

- ✓ Nettoyage et désinfection des installations sportives effectués une fois par jour par les services de la ville de Dunkerque
- ✓ Points de contacts (poignées de portes, interrupteurs) désinfectés par le club
- ✓ Manipulation du matériel pédagogique par les encadrants et désinfecté entre chaque séance. Dans le cas où le matériel devrait être manipulé par les pratiquants, ces derniers devront se laver les mains avant et après manipulation.

Préconisations spécifiques à la Salle d'Armes Jean Bart

- ✓ Accès aux vestiaires et douches collectifs : **Le club n'a pas la capacité de procéder à la désinfection des vestiaires et des douches entre chaque groupe, la décision a été prise de ne pas autoriser l'accès aux vestiaires L'arrivée en tenue est donc conseillée.**

- ✓ Accès aux sanitaires est autorisé mais en respectant la règle d'une personne à la fois. Du savon et des essuie-mains à usage unique seront à disposition, l'utilisation des sècheurs électriques étant interdite.
- ✓ Se munir d'un sac contenant un gourde (ou bouteille d'eau) serviette pour s'essuyer le visage avant de remettre la masque anti-projection, mouchoirs en papier...
 - ✓ Aucun prêt de tenue pendant la séance, même en cas d'oubli : les pratiquants viendront avec leur propre matériel : soit personnel, soit celui qui lui sera attribué par le club en début de saison. Les armes seront systématiquement désinfectées avant et après chaque séance.
 - ✓ Accès au local technique réservé aux encadrants et membres du bureau, strictement interdit à toute personne non autorisée. Il en est de même pour l'accès au bureau.

Pendant la séance

- ✓ Délimitation d'emplacement personnel dans la salle de pratique pour déposer ses affaires et prendre le repos en respectant les règles de distances physiques
- ✓ Distance de deux mètres entre les pratiquants pendant les échauffements et les fondamentaux. Les pratiquants seront amenés à se laver les mains après ces séances surtout si des accessoires ont été utilisés.
- ✓ Assauts autorisés en évitant au maximum le corps à corps. La traditionnelle poignée de main à la fin de l'assaut est supprimée et remplacée par un salut aux armes.
- ✓ Périodes de repos obéissant aux règles sanitaires à savoir port du masque, respect de son emplacement, distance physique obligatoire sans mélange , ni échange de gants, masque d'escrime, armes, gourdes...Si des chaises sont à disposition des pratiquants, elles seront personnelles au pratiquant jusqu'à la fin de la séance et seront disposées à distance de deux mètres les unes des autres.
- ✓ Branchement à l'appareil électrique après désinfection de la zone de branchement (fil de corps inclus) avec une lingette désinfectante. Pour les plus jeunes, le branchement sera fait par les encadrants.

A la fin de la séance

- ✓ En fin de séance, les pratiquants se rendent à leur emplacement où ils ont laissé leurs affaires avant de démarrer la séance tout en respectant les règles de distance physique et les gestes barrières
- ✓ le pratiquant mineur attend que le responsable désigné par le club à l'entrée l'autorise à rejoindre son accompagnant.

- ✓ La sortie se fait par la sortie désignée par l'encadrant

Toute personne présentant des signes évocateurs de maladie (toux, fièvre, maux de tête..) est invitée à ne pas présenter au club. Si l'encadrant détecte qu'un pratiquant ne se sent pas bien pendant la séance (toux, fièvre, difficulté respiratoire..), ce dernier sera isolé dans le bureau et une personne responsable sera appelée pour venir chercher immédiatement le pratiquant.

Nom du référent COVID de la salle d'armes Jean Bart : Monsieur Samuel LOONIS

Contact : sajbdk59covid@gmail.com

Les mesures sanitaires s'imposant à l'enseignant et aux bénévoles de l'association sportive.

Ces mesures ont pour objet de protéger tant les pratiquants que l'ensemble des acteurs du club : les enseignants, les dirigeants, les bénévoles impliqués.

Leur hygiène individuelle

- Se laver les mains à l'entrée avec du gel hydro alcoolique
- Poser ses chaussures à l'espace indiqué et chausser d'autres chaussures propres.
- L'encadrant se rend à son espace personnel pour habillage/déshabillage
- Porter son masque en permanence

La propreté et l'asepsie des lieux de pratique et du matériel pédagogique

- S'assurer que le nettoyage/désinfection du matériel pédagogique utilisé par les pratiquants ait été réalisé avant et après chacune des séances
- l'asepsie et la propreté des locaux relèvent du protocole sanitaire de la Ville.
- Le nettoyage des poignées de porte seront effectués par le club entre chaque séance.

La gestion de la circulation du pratiquant depuis son entrée dans la salle jusqu'à sa sortie

- Matérialisation du parcours de circulation organisé dans la salle.
- Les plans de circulation tiendront compte de la configuration de la salle mais devront garantir le respect de la distance de sécurité sanitaire.

La mise en place des espaces personnels des pratiquants dans la salle

- Matérialisation des zones dévolues aux pratiquants, 2 m de distanciation doit être respecté entre chaque zone.

Dispositif sanitaire de désinfection

Composition des Kits de nettoyage (non exhaustif)

- Produits désinfectants recommandés par la FFE
- Papier et chiffons de nettoyage à usage unique
- Seaux pour nettoyage
- Gants jetables
- Masques homologués
- poubelles

Fréquences de nettoyage

Le nettoyage des communs relève du protocole sanitaire de la Ville, propriétaire des locaux et aura lieu chaque jour entre 6h et 13h.

La désinfection des points de contact (ex : poignée de porte) sera effectuée par le club à l'aide d'un produit recommandé par la FFE entre chaque séance.

Le nettoyage du matériel pédagogique sera effectué par l'un des encadrants à l'aide d'un produit recommandé par la FFE entre et avant chaque séance.